

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 685

30 mars 2009

### SOMMAIRE

Altice Securities S.à r.l. ....	32846	Kebec S.A. ....	32872
Apollo USLP S.à r.l. ....	32878	Kepler S.A. ....	32851
Arrivederci - An der Griecht S.à r.l. ....	32850	Konvex Security S.à r.l. ....	32841
BGV Bayerische Grundvermögen III SI- CAV-FIS ....	32834	LEONLUX S.A., Privatvermögensverwal- tungsgesellschaft (SPF) ....	32872
BGV III Amsterdam S.à r.l. ....	32876	Le.Zai S.à r.l. ....	32842
BGV III Stuttgart S.à r.l. ....	32876	Maclof Trading Company ....	32834
Brasserie Chemin de Fer S.à r.l. ....	32880	ML-Interior Design S.à r.l. ....	32867
Brasserie La Cheminée S.à r.l. ....	32880	O.F.I. Ost Finanz + Investment AG ....	32835
Cap Holding S.A. ....	32845	Pillarlux Sintra Sàrl ....	32869
Cimolux S.à r.l. ....	32835	Presidential Real Estate Development ...	32880
Dolmen S.A. ....	32845	Providentia S.A. ....	32834
EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.A. ....	32880	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l. ....	32850
EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.à r.l. ....	32880	RCG LV Lux Holdco S.à r.l. ....	32850
EFH S.à r.l. ....	32875	SCD Property Group S.A. ....	32851
EIE S.A. ....	32871	Schönbrunn S.à r.l. ....	32880
EURO-MATériaux S.A. ....	32878	S.C. Management (Luxembourg) S.A. ....	32835
Fram S.A. ....	32856	Silifloor Lux SA ....	32855
Fram S.A. ....	32854	Strike Club Management (Europe) S.A. .....	32835
Iecorp S.à r.l. ....	32878	Tehold S.A. ....	32854
Imagina International ....	32878	Tehold S.A. ....	32851
Industrial Automation Mewon Holding S.A. ....	32834	Tehold S.A. ....	32857
Invenergy Wind Europe S.à r.l. ....	32857	Velasquez Investments S.à r.l. ....	32876
Invest Control-Services Administratifs S.à r.l. ....	32834	Velasquez S.à r.l. ....	32876
Jatro Biomatrix S.à r.l. ....	32835	White Mountains International S.à r.l. ...	32845
		Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles ....	32877

**Invest Control-Services Administratifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 23.230.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034558/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04108. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 128.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034881/242/13.

(090038920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Industrial Automation Mewon Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 12.245.

**Providentia S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 57.963.

**Maclof Trading Company, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 55.234.

**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 29.01.2009, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire dûment remplacé par Monsieur Jean-Paul MEYERS, en son rapport oral, le liquidateur Maître Louis TINTI, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés ci-après désignées:

- Société INDUSTRIAL AUTOMATION MEWON HOLDING S.A B 12.245
- Société anonyme PROVIDENTIA B 57.963
- Société à responsabilité limitée MACLOF TRADING COMPANY B 55.234

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour extrait conforme

Louis TINTI

Référence de publication: 2009034981/9987/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03009. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03011. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03012. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

(090038948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

(090038950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Strike Club Management (Europe) S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 50.024.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54460 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009034882/211/13.

(090039389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**O.F.I. Ost Finanz + Investment AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 43.896.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau  
L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009034553/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00512. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2009.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009034888/231/14.

(090039281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Jatro Biomatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 145.141.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am fünften März,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Jatro AG, eine Aktiengesellschaft nach deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 79363, mit Sitz in Westendstraße 74, 60325 Frankfurt am Main ("Jatro"),

hier rechtmäßig vertreten durch Philipp MÖSSNER, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem Gründer ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung société à responsabilité limitée, welche die Partei gründet, wie folgt zu beurkunden:

### **Titel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter und ihren jeweiligen Abänderungen (hiernach die "Gesetze") sowie dieser Satzung (die "Satzung") unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Jatro Biomatrix S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Er kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Gesellschaftszweck die Entwicklung, Produktion und Vertrieb erneuerbarer Energiequellen, insbesondere Jatrophäöl, oder die Beteiligung an Gesellschaften mit diesem Gesellschaftszweck ist, sowie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Grundeigentum, Geschäftsanteilen, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung sowie das Management und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften mit dem vorbezeichneten Gesellschaftszweck beteiligen und kann Tochtergesellschaften sowie anderen verbundenen Unternehmen durch Kredite, Garantien oder auf andere Art jegliche Unterstützung geben.

Die Gesellschaft kann sich auf jede mögliche Art und Weise verschulden.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

### **Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in FÜNFZIGTAUSEND (50.000) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EUROCENT (EUR 0,25).

**Art. 8.** Solange nur ein Anteilsinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen. Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden (inter vivos) an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

### Titel III. - Verwaltung

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können.

Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit ohne Angabe von Gründen (ad nutum) wieder abberufen können.

Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

**Art. 11.** Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder
- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilsinhaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.

**Art. 12.** Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wurde.

### Titel IV. - Gesellschafterversammlung

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft nur einen Anteilsinhaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, können von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen werden. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Im Falle schriftlicher Beratung muss jeder Gesellschafter die präzise Formulierung des zu verabschiedenden Beschlusses oder Entscheidung erhalten; die Stimmabgabe durch den Gesellschafter muss schriftlich erfolgen. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Jeder Geschäftsführer kann, und auf Verlangen eines jeden Gesellschafters muss, eine Gesellschafterversammlung mit einer Frist von fünf (5) Werktagen einberufen, wobei der Tag der Gesellschafterversammlung sowie der Tag, an dem die Einberufung erfolgt, nicht mitgerechnet werden. Als Werktag gilt jeder Tag, der ein Bankarbeitstag in Luxemburg ist.

### Titel V. - Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2009 endet.

**Art. 16.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fonds, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

**Art. 17.** Die Gesellschafterversammlung verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauf folgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

### **Titel VI. - Liquidation, Auflösung**

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

### **Titel VII. - Verschiedenes**

**Art. 19.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Zeichnung*

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

Jatro AG, vorgenannt: Fünzigtausend Anteile .....	50.000 Anteile
GESAMT .....	50.000 Anteile

Alle Anteile wurden zum vollen Betrag von FÜNFUNDZWANZIG EUROCENT (EUR 0,25) pro Anteil durch Barzahlung von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

#### *Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muß, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.500.-.

#### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft als alleiniger Anteilshalter repräsentiert, beschließt sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt der alleinige Anteilsinhaber folgendes:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Dauer folgende Personen ernannt:

- Dr. Christoph Weber, Investment Banker, geboren in Werl am 13. Oktober 1964, mit beruflicher Anschrift in 315 Bukit Timah Rd., Martina Manson ? 11-01, Singapur 259710;

- Horst Faltus, Geschäftsführer, geboren in Visselhövede am 27. Juni 1951, mit beruflicher Anschrift in Beskidenstraße 13, 35398 Giessen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen die deutsche Version Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

### **Es folgt die englische Übersetzung**

In the year two thousand nine, on the fifth of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg

There appeared the following:

Jatro AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) established under German law, registered with the commercial register of the Local Court of Frankfurt am Main under registration number HRB 79363 and corporate domicile in Westendstraße 74, 60325 Frankfurt am Main ("Jatro").

here represented by Mr. Philipp MÖSSNER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société à responsabilité limitée":

### **Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and as amended from time to time and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies, the law of September 18, 1933 on limited liability companies and the law of December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies (the "Laws") as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2.** The name of the company is "Jatro Biomatrix S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which shall remain Luxembourgish. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company has as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, which have as their business purpose the development, production and commercialisation of renewable energy sources, in particular jatropha oil, or the holding of participations in companies with such business purpose, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the possession, the administration, the development, the management and the exploitation of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises with the above-mentioned business purpose and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders does not trigger the dissolution of the company.

### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into FIFTY THOUSAND (50,000) shares of TWENTY FIVE EURO CENT (EUR 0.25) each.

**Art. 8.** Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder. In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders.

Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, whether shareholders or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove

any or all of them with or without cause (ad nutum). Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxy-holders.

**Art. 11.** The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager will be deemed in need of being filed if:

- he resigns from his office by notice to the company, or
- he ceases to be by virtue of any provision of the law, or he becomes prohibited, or disqualified by law from being, a manager, or
- he becomes bankrupt, or
- he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

**Art. 12.** Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager represents the company towards third parties and any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by a manager.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the signature of one manager even in case that several managers have been appointed unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to article 10 of the present Articles.

#### **Title IV. - General meeting of shareholders**

**Art. 14.** As long as there is only one shareholder, it will exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) will be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions must be in writing and will be recorded on a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. In case of written consultation each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Each share carries one vote at all meetings of shareholders.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who does not need to be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

Each managing director is entitled and, at the request of either shareholder, required to call a shareholders' meeting with five (5) business days' prior notice, excluding the day of the meeting and the day on which the notice for the meeting is dispatched. Business day means a day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 15.** The accounting year of the company begins on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year, with the exception of the first accounting year, which begins on the date of the incorporation of the company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

**Art. 16.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be prepared.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Of the net profits, five percent (5%) must be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 17.** Each year, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall adopt a business plan in respect of the forthcoming year(s), which must include a budget.

#### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 18.** In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders in

accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

In the event of a liquidation distributions will be made, subject to law, in such manner as agreed by the shareholders as the case may be.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 19.** The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

##### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Jatro AG, prenamed: Fifty thousand shares . . . . .	50,000 Shares
TOTAL . . . . .	50,000 Shares

The shares have been fully paid up to the amount of TWENTY FIVE EURO CENT (EUR 0.25) per share by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE EURO (EUR 12,500.-).

As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,500.-.

##### *Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers (gérant) of the company for an unlimited period:

- Dr. Christoph Weber, Investment Banker, born in Werl on October 13, 1964, residing professionally at 315 Bukit Timah Rd., Martina Manson ? 11-01, Singapur 259710;

- Horst Faltus, Managing Director, born in Visselhövede on June 27, 1951, residing professionally at Beskidenstraße 13, 35398 Giessen.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: P. MÖSSNER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8824. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (s): F. SCHNEIDER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009035610/242/316.

(090040269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

#### **Konvex Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.114.

##### *Cession de parts sociales*

Entre

1. Mr DESCLES Lionel 3, Impasse du Sauvage, F-57050 Le Ban-Saint-Martin

Ci-après appelé "le vendeur", d'une part;

Et

2. Mr FRIEDERICH Hervé 11 bis rue de Nabécor F-54000 Nancy  
ci-après appelé "l'acheteur", d'autre part;  
Il a été exposé et convenu ce qui suit:

*Cession de parts*

Par les présentes, le vendeur cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à l'acheteur, qui accepte, la pleine propriété de 10 (dix) actions lui appartenant dans la société KONVEX SECURITY Sarl, dont le siège social est établi à L-5752 FRISANGE inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-127.114

*Propriété - Jouissance*

L'acheteur sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions lui cédées. En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces actions après cette date.

*Prix - Modalités de paiement*

La présente cession est consentie par le vendeur et acceptée par l'acheteur moyennant le prix de 125.- EUR (cent vingt-cinq) par action cédée, lequel prix de 1250 euros a été payé comptant, séance tenante, par l'acheteur au vendeur, qui lui donne bonne et valable quittance.

*Déclarations générales*

1) Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou de déconfiture.

2) Le cédant déclare:

- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des actions cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;
- et que la société dont les actions sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

La prédite cession est valable à partir du moment où elle a été signifiée à la société dans les formes prévues par la loi.

Fait à Frisange, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, en autant d'exemplaires que de parties,

Hervé FRIEDERICH / DESCLES Lionel

L'acheteur / Le vendeur

Référence de publication: 2009035530/725/45.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Le.Zai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 26, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.117.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Wennan ZHENG, cuisinier, né le 2 septembre 1965 à Zheijiang (Chine), demeurant à L-8395 Septfontaines, 26, Kierchewee.

2.- Madame Xiaorong YE, épouse de Monsieur Wennan ZHENG, serveuse, née le 27 janvier 1969 à Zheijiang (Chine), demeurant à L-8395 Septfontaines, 26, Kierchewee.

3.- Madame Yanfei CHEN, serveuse, née le 13 décembre 1983 à Zheijiang (Chine), demeurant à I-38100 Trento, 25, via Giustin (Italie), ici représentée par Monsieur Wennan ZHENG, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LE.ZAI S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant chinois avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Septfontaines.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Wennan ZHENG, préqualifié, trente-cinq parts sociales; . . . . .	35
2.- Madame Xiaorong YE, préqualifiée, soixante parts sociales; . . . . .	60
3.- Madame Yanfei CHEN, préqualifiée, cinq parts sociales; . . . . .	5
Total: cent parts sociales; . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8395 Septfontaines, 26, Kirchewee.

2.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Wennan ZHENG, cuisinier, né le 2 septembre 1965 à Zheijiang (Chine), demeurant à L-8395 Sept fontaines, 26, Kierchewee.

3.- Est nommée gérante administrative de la société:

Madame Yanfei CHEN, serveuse, née le 13 décembre 1983 à Zheijiang (Chine), demeurant à I-38100 Trento, 25, via Giustin (Italie).

4.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZHENG; YE épouse ZHENG; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2009. Relation GRE/2009/893. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035113/231/129.

(090039823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

---

**Cap Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 31.641.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009035029/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01700. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Dolmen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.068.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035016/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07840. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 279.800.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035012/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02361. - Reçu 480,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Altice Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.112.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ALTICE VII S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725, dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telles que modifiées et les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination. Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est créé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales dans le futur, une société sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de ALTICE SECURITIES S.à r.l. (ci-après "la Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Cette décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de gérance.

**Art. 3. Objet social.** L'objet social de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée ("Loi sur la Titrisation"):

(a) l'acquisition, la prise en charge, la détention, la gestion et la disposition sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de tous risques relatifs à toute créance, actif ou bien, tant mobilier qu'immobilier, tant corporel que incorporel, ou à tout engagement assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et plus généralement la titrisation de risques présents et futurs au sens le plus large possible selon la Loi sur la Titrisation;

(b) l'acquisition, l'investissement et le réinvestissement par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, aux obligations, aux billets à ordre, aux droits ou participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires de financement, aux créances commerciales ou autres formes de créances, de dettes, ou d'obligations, la conclusion de contrats relatifs à ce portefeuille et la fourniture de gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumises à une quelconque loi et accordées à des entités luxembourgeoises ou étrangères;

La Société peut également:

(c) réunir des fonds, et notamment émettre tous types de valeurs mobilières, d'obligations, de titres ou d'autres instruments ou titres de financement, dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions.

(d) utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit, dans tous les cas avec la possibilité de déterminer la valeur ou le rendement de ces instruments, valeurs mobilières ou financements sur la base de compartiments spécifiques d'actifs et passifs ou de risques particuliers ou de soumettre une telle valeur ou rendement au remboursement d'autres instruments, valeurs mobilières, financements, créances et de façon plus générale d'autres engagements ou dettes de la Société;

(e) conclure toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(f) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société, dans les limites de l'article 61 de la Loi sur la Titrisation;

(g) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune, entièrement libérée.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou par décision des associés prise selon le quorum et les règles de majorité prévues par les présents statuts ou, le cas échéant, par les dispositions de la loi prévues pour la modification des statuts.

**Art. 8. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou tout associé n'entraîne pas la liquidation de la Société.

L'associé unique ou tout associé ne peut pas saisir les actifs de la Société ou tenter toute action en insolvabilité contre la Société.

## **Titre III. Gérants, Conseil de gérance**

**Art. 9. Gérants.** La Société sera administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

**Art. 10. Conseil de gérance.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins quarante-huit heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas

requis pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par fax, ou par e-mail.

Tout gérant pourra également prendre part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également être effectués par écrit par fax ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.

**Art. 11. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président et le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société et notamment pour céder et disposer des biens de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments regroupant une partie des actifs et passifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 13. Représentation.** En toutes circonstances, la Société sera engagée par (i) la signature unique du président du conseil de gérance, (ii) la signature conjointe de deux gérants, (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 14. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.** Tout gérant peut convoquer toute assemblée générale des associés.

Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'intégralité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, endéans les six mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une majorité des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

**Art. 16. Votes.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout associé peut participer à toute assemblée générale en donnant procuration par écrit à toute personne.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

#### **Titre V. - Exercice social, répartition des bénéfices**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société au réviseur d'entreprises qui commentera ces documents dans un rapport.

**Art. 18. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Conformément à la Loi sur la Titrisation, le conseil de gérance procédera à la nomination des réviseurs d'entreprises, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Le Conseil de gérance devra, sous réserve de l'allocation à la réserve légale, proposer à l'assemblée générale des associés, de procéder à la répartition et à la distribution du solde des bénéfices nets au profit des associés dans un délai n'excédant pas cinq (5) ans.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

Chaque compartiment d'actif et passif constitué par la Société pourra être liquidé séparément en conformité avec les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, tout contrat conclu par la Société peut prévoir que (i) toutes obligations de paiement de la Société nées de ce contrat sont soumises au paiement préalable par la Société d'autres créances à des investisseurs ou créanciers, (ii) que le cocontractant est dépourvu de tout droit de saisir les actifs de la Société et qu'il ne peut engager aucune demande, requête, ou autre procédure visant à la dissolution, liquidation, faillite ou tout autre procédure similaire contre la Société.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et leurs modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et libération*

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société a été souscrite par la comparante ALTICE VII S.A., prédésignée.

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société a été libérée par le souscripteur, de telle manière que le montant de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

*Décisions de l'Associé Unique*

La partie comparante préqualifiée, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants:
  - Monsieur Jean-Pierre SOTHER, directeur général région, né le 14 mars 1953 à Mulhouse (France), demeurant à CH-1185 Suisse, 25 chemin des Muscadelles, Mont-sur-Rolle;
  - Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, née le 27 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;
  - Monsieur Jérémie BONNIN, administrateur de sociétés, né le 30 juin 1974 à Paris 14<sup>e</sup> (France) demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 11, rue de la Rôtisserie (Suisse).
4. La société à responsabilité limitée PME XPERTISE S.à r.l., ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B100087, est nommée réviseur de la Société.
5. Les mandats des gérants et du réviseur de la Société prendront fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en l'an 2010.
6. L'associé unique autorise le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière de la Société à un gérant.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, agissant ès-dite qualité, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LATOUCHE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/813. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035120/231/248.

(090039695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RCG LV Lux Holdco S.à r.l.).**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54487 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009034925/211/13.

(090039418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Arrivederci - An der Griecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 16, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 121.048.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2320 du 12 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.048, au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 16 février 2009,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2009, relation: EAC/2009/1904,

- que Monsieur Cosma TORO, serveur, né à Noci/Bari (Italie), le 25 septembre 1948, demeurant à L-7243 Bereldange, 64, rue du dix Octobre a cédé ses vingt (20) parts sociales à Monsieur Michele CACCHIONE, aide cuisinier, né à Luxembourg, le 24 octobre 1986, demeurant à L-4954 Bascharage, 13, Cité Kauligwies.

- que suite à cette cession de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Marziale CACCHIONE, indépendant, né à Serracapriola (Italie), le 26 février 1950, demeurant à L-4954 Bascharage, 13, Cité Kauligwies, SOIXANTE PARTS SOCIALES .....	60
2.- Monsieur Michele CACCHIONE, aide cuisinier, né à Luxembourg, le 24 octobre 1986, demeurant à L-4954 Bascharage, 13, Cité Kauligwies QUARANTE PARTS SOCIALES .....	40
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009035498/219/27.

(090040084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**SCD Property Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.551.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

*Pour SCD PROPERTY GROUP S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035337/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02229. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Tehold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

*Pour TEHOLD S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035336/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02226. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Kepler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 145.151.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Monsieur José Antonio DE LIMA, restaurateur, demeurant 3, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg,

2) Monsieur Jeannot DAHAN, administrateur de sociétés, demeurant 2, route d'Esch, L-3332 Fennange.  
Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KEPLER S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un bar-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III. - Conseil d'administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mardi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur José Antonio DE LIMA, préqualifié, deux cent cinquante-six actions . . . . .	256
2) Monsieur Jeannot DAHAN, préqualifié, soixante-quatre actions . . . . .	64
TOTAL: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 1.350,- €.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur José Antonio DE LIMA, restaurateur, né à Folgosa-Maia (Portugal), le 3 juillet 1972, demeurant 3, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg,

b) Monsieur Jeannot DAHAN, administrateur de sociétés, né à Alexandrie (Egypte), le 17 mai 1945, demeurant 2, route d'Esch, L-3332 Fennange,

c) Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

3.- Est nommé administrateur-délégué Monsieur José Antonio DE LIMA, préqualifié, pouvant engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

AUTONOME DE REVISION, société civile, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 955, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

5.- Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. De Lima, J. Dahan, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009035638/212/132.

(090040340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Fram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.194.

Les comptes annuels au 30.06.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

*Pour FRAM S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035333/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02218. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090039885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

---

**Tehold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Les comptes annuels au 30.06.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

*Pour TEHOLD S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035334/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02220. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090039886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

---

**Silifloor Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 145.133.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU

- Monsieur MATIJEVIC Joachim, employé, né le 12/10/1982 à Oupeye (Belgique) domicilié Rue Hubert Hanot, 9 à B-4530 Villers-le-Bouillet (Belgique)

- La société MSG International SA domiciliée Rue d'Athus, 38 L-4710 PETANGE, ici représentés par Madame Gisèle HEYDEN, expert-comptable, demeurant à professionnellement à Pétange. en vertu de procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société commerciale qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société commerciale sous la dénomination de "SILIFLOOR LUX SA".

"Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce, l'import export de tous types de matériaux destinés au domaine de la construction et plus particulièrement de dallage de toute nature. La société pourra percevoir des commissions, royalties et cotisations diverses en rapport direct avec son objet principal, elle pourra en outre être active dans le secteur de la recherche et du développement de matériaux liés au domaine de la construction ou non.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise en rapport directe avec la déontologie et/ou l'activité d'architecte, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéressent tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à 31.000,00 euros divisé en 62 actions de 500,00 euros chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

MSG International SA: . . . . .	61 actions
Monsieur MATIJEVIC Joachim: . . . . .	1 action
Total: . . . . .	62 actions

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, jusqu'à concurrence de la somme de 19.000,00 euros qui se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2010.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur MATIJEVIC Joachim, prénommé
  - b) Monsieur GROTH Tim, employé, né le 01/04/1981 à Würselen (Allemagne) domiciliée Ankerstrasse, 36 à D-52146 Würselen (Allemagne)
  - c) La société MSG INTERNATIONAL SA domiciliée Rue d'Athus, 38 L-4710 PETANGE.
3. est appelé aux fonctions de commissaire: NG WEB BUSINESS SA, avec siège social à L- 4710 Pétange, 38, rue d'Athus, 38 (RC B No 79.347)
4. le siège social de la société est fixé à L-4710 PETANGE, rue d'Athus, 38.
5. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur MATIJEVIC Joachim, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HEYDEN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 février 2009. Relation: EAC/2009/2025. Reçu: soixante-quinze euros, EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009035121/207/97.

(090040016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

#### **Fram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.194.

Les comptes annuels au 30.06.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour FRAM S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035332/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02215. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Tehold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour TEHOLD S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035335/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02223. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVENERGY WIND EUROPE LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 1, South Wacker, Suite 2020 Chicaco, IL-60606 (United States of America), registered with the Delaware Division of Corporations under number 4054018 (Invenergy LLC),

represented by Natacha Trunkwald, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that Invenergy LLC is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.947 (the Company), and

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 4. "Corporate object" of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

**" Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

2. Amendments and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

3. Confirmation of Mr. James T. Murphy as class A manager, Mr. Joseph Condo as class A manager, Mr. Gérard Birchen as class B manager, Mr. Pietro Longo as class B manager, and Mr. Eric Magrini as class B manager of the Company;

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles and resolves that such article shall have the wording as per article 3. of the second resolution below.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

**"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred and twelve thousand six hundred euro (EUR 112,600.-), represented by one thousand one hundred and twenty-six (1,126) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2. (vii) hereof.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3. hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are

validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) on a per transaction basis or (ii) the joint signatures of any one (1) class A manager, and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholders may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Single shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the single shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such single shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year at the registered office of the Company.

**Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

### *Third resolution*

The Sole Shareholder hereby confirms (i) Mr. James T. Murphy, Mr. Joseph Condo, as class A managers, and (ii) Mr. Gérard Birchen, Mr. Pietro Longo, Mr. Eric Magrini as class B managers of the Company.

### *Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le premier décembre.

Par devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

INVENERGY WIND EUROPE LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1, South Wacker , Suite 2020 Chicaco , IL-60606 (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4054018 (Invenergy LLC),

représentée par Natacha Trunkwald, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que Invenergy LLC est l'associé unique (l'Associé Unique) d'INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.947 (la Société); et

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 4. "Objet social" des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder,

grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Modification et refonte subséquente et nouvelle numérotation des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

3. Confirmation de M. James T. Murphy comme gérant de classe A, M. Joseph Condo comme gérant de classe A, M. Gérard Birchen comme gérant de classe B, M. Pietro Longo comme gérant de classe B, et M. Eric Magrini comme gérant de classe B de la Société;

4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4. des Statuts et décide qu'il aura la teneur de l'article 3. à la deuxième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et par la suite de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille six cents euros (EUR 112.600,-), représenté par mille cent vingt-six (1.126) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions d'un montant maximum de trois mille euros (EUR 3.000,-) par transaction ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année au siège social de la Société.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une procéder à une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être recueillies sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales afin d'être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique confirme (i) M. James T. Murphy et M. Joseph Condo comme gérants de classe A et (ii) M. Gérard Birchen, M. Pietro Longo et M. Eric Magrini comme gérants de classe B de la Société.

### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48703. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009035613/5770/552.

(090040353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

### **ML-Interior Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.143.

### STATUTS

L'an deux mille neuf. Le six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1.- Madame Lynn HOFFMANN-STORONI, employée privée, née à Petange, le 17 juillet 1977, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 24, Cité Nock.

2.- Monsieur Marco HOFFMANN, technicien, né à Esch-sur-Alzette, le 29 août 1960, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 24, Cité Nock,

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce et le montage de cuisines incorporées, le commerce de matériel et d'accessoires pour cuisines et salles de bains ainsi que l'exploitation d'une salle d'exposition.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "ML-Interior Design S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bereldange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Lynn HOFFMANN-STORONI, préqualifiée, Soixante-seize parts sociales . . . . .	76
2. Monsieur Marco HOFFMANN, préqualifié, Vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco HOFFMANN, technicien, né à Esch-sur-Alzette, le 29 août 1960, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 24, Cité Nock.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-7240 Bereldange, 24, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HOFFMANN-STORONI, M. HOFFMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mars 2009. Relation: ECH/2009/260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 12 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009035637/201/101.

(090040279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Pillarlux Sintra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.958.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on February 20<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of "PILLARLUX SINTRA S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on January 27<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 315 of March 18<sup>th</sup>, 2004. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 16<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 2974 of December 21<sup>st</sup>, 2007 (the "Company").

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) to bring it from its present amount of FORTY THOUSAND EUROS (40,000.- EUR) to FORTY THOUSAND AND TWENTY-FIVE EUROS (40,025.- EUR) by the issuance of ONE (1) new share with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ONE (1) new share and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of ONE HUNDRED SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-SEVEN EUROS THIRTY-FIVE CENTS (106,327.35 EUR).

The amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) has been transferred to the share capital account and the surplus, being ONE HUNDRED SIX THOUSAND THREE HUNDRED TWO EUROS THIRTY-FIVE CENTS (106,302.35 EUR) has been transferred to the share premium account.

The total amount of ONE HUNDRED SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-SEVEN EUROS THIRTY-FIVE CENTS (106,327.35 EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at FORTY THOUSAND TWENTY-FIVE EUROS (40,025.- EUR) divided into one thousand six hundred and one (1,601) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand four hundred euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU**

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 20 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "PILLARLUX SINTRA S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 18 mars 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2974 du 21 décembre 2007 (la "Société").

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUR) à QUARANTE MILLE VINGT-CINQ EU-

ROS (40.025.- EUR) par l'émission de UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire UNE (1) part sociale nouvelle et la libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de CENT SIX MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT EUROS TRENTE-CINQ CENTS (106.327,35 EUR).

Le montant de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir CENT SIX MILLE TROIS CENT DEUX EUROS TRENTE-CINQ CENTS (106.302,35 EUR) est versé dans le compte prime d'émission.

Le montant total de CENT SIX MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT EUROS TRENTE-CINQ CENTS (106.327,35 EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à QUARANTE MILLE VINGT-CINQ EUROS (40.025.- EUR) représenté par MILLE SIX CENT UNE (1.601) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7376. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036165/220/108.

(090041296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**EIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.344.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour EIE S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009035338/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02230. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**LEONLUX S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft (SPF), Société Anonyme.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Grün.

R.C.S. Luxembourg B 52.742.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONLUX

Signature

Référence de publication: 2009034942/5362/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03033. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**Kebec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.156.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept février.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société FINACAP HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société anonyme, qu'elle constitue, à savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

KEBEC S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements, extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune divisé en:

- 14 actions de classe A ayant une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune;
- 296 actions de classe B ayant une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Chaque action, quelle que soit sa classe, donne droit à une voix à toute assemblée générale des actionnaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (€ 310.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est valablement constituée pour autant qu'au moins la moitié des actions de classe A soit présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée est convoquée par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée est valablement constituée quelle que soit la portion du capital représentée.

**Art. 12.** L'assemblée générale ordinaire régulièrement constituée d'après l'article 11 délibère avec le vote favorable d'un nombre d'associés représentant:

a) la majorité du capital présent ou représenté en assemblée, pour l'approbation du bilan et la décharge aux administrateurs et aux commissaires; après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce, en particulier, par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

b) la majorité des actions de classe A présentes ou représentées en assemblée et la majorité des actions de classe B présentes ou représentées en assemblée pour toutes autres délibérations.

**Art. 13.** L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins des actions de classe A et la moitié au moins des actions de classe B sont présentes ou représentées. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée, sans condition de quorum, sera convoquée dans les conditions de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Ces assemblées générales extraordinaires, que ce soit sur première ou deuxième convocation, statueront à la majorité des deux tiers des actions de classe A présentes ou représentées et à la majorité des deux tiers des actions de classe B présentes ou représentées.

**Art. 14.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de mai en 2010.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée,

- quatorze actions de classe A . . . . .	14
- deux cent quatre-vingt-seize actions de classe B . . . . .	296
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

32875

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

c) La société anonyme "SGA SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118) est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée la comparante, elle a tout signé avec Nous notaire 1 présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2009. Relation:EAC/2009/2067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à de fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial de Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009035646/219/188.

(090040475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**EFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2009.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009034891/231/14.

(090039294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**BGV III Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.887.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009034904/242/13.

(090038884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.900.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009034905/242/13.

(090038892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Velasquez Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Velasquez S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.185.

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

"Quilvest European Equity Ltd", ayant son siège social Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Christine JOLY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, le 13 janvier 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Velasquez S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et dont les statuts ont été adoptés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

32877

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "Velasquez Investments S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts qui doit être lu comme suit:

**Art. 2.** "La Société prend la dénomination de "Velasquez Investments S.à r.l."."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède**

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Quilvest European Equity Ltd", having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI, here represented by Mrs. Christine JOLY, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, on January 13, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Velasquez S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending and whose articles of association were adopted pursuant to a notarial deed on 18 December 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to change the Company's name into "Velasquez Investments S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

**Art. 2.** The name of the Company is "Velasquez Investments S. à r.l."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: C.JOLY, JJ.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 15 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 mars 2009.

Jean-Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036966/239/58.

(090041472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 mars 2009.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2009034940/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02120. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Apollo USLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.226.

—  
*Extrait de la résolution prise par les gérants de la société, datée du 2 février 2009*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034928/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.051.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009034919/239/12.

(090039284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Imagina International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.803.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009034918/239/12.

(090039262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Iecorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 136.665.

—  
L'an deux mille neuf, le deux février.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Frédéric, Christian JEAN-ROBERT, indépendant, né à Saint-Germain-en-Laye/Yvelines (France), le 15 novembre 1975, demeurant à F-88480 Etival Clairfontaine, 2, Chemin des Ronds Champs, propriétaire de cinq mille (5.000) parts de IECORP S.à.r.l. avec siège social à L-5532 Remich, 9, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136 665, constituée suivant acte du notaire Patrick SERRES de Remich en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 759 du 28 mars 2008;

2.- Philippe CORVISIER, indépendant, né à Bar-le-Duc/Meuse (France) le 11 août 1971, demeurant à F-54500 Vandœuvre, 6, Impasse des Vosges, propriétaire de sept mille cinq cents (7.500) parts de IECORP S. à r.l.;

seuls associés de IECORP S. à r.l., prédite.

D'abord, Frédéric Christian JEAN-ROBERT, préqualifié, cède à Philippe CORVISIER, préqualifié, ses cinq mille (5000) parts de IECORP S. à r.l. pour le prix de cinq mille (5.000.-) euros.

L'entrée en jouissance a lieu de suite.

À ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Philippe CORVISIER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de ladite Société.

Ensuite,

Philippe CORVISIER, préqualifié, seul associé de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Suite à cette cession de parts, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts de un (1.-) euro chacune."

3) Il modifie l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs et techniques, incluant toutes prestations de recrutement et de ressources humaines pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par la loi.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

4) Il décide de transférer le siège social de Remich à Dudelange.

5) Suite à la première résolution, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

6) Il fixe l'adresse de la Société à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Robert, Corvisier et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 12 février 2009. Relation: EAC/2009/1551. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 FEV. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009035654/223/63.

(090040614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Brasserie Chemin de Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Brasserie La Cheminée S.à r.l.).**

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.583.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009034917/239/13.

(090039241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009034916/239/12.

(090039224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**Presidential Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.663.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009034884/206/13.

(090039419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---

**EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.599.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2009034885/7241/12.

(090039429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

---